

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret n° 2018-772 du 4 septembre 2018 désignant les tribunaux de grande instance et cours d'appel compétents en matière de contentieux général et technique de la sécurité sociale et d'admission à l'aide sociale

NOR : JUSB1820756D

Publics concernés : justiciables, magistrats, directeurs des services de greffe judiciaires, greffiers, assesseurs des tribunaux des affaires de sécurité sociale et des tribunaux du contentieux de l'incapacité, auxiliaires de justice.

Objet : désignation de tribunaux de grande instance et de cours d'appel compétents pour connaître en première instance et en appel des litiges relevant du contentieux général de la sécurité sociale, du contentieux technique de la sécurité sociale, de l'admission à l'aide sociale.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Notice : les articles L. 211-16 et L. 311-15 du code de l'organisation judiciaire dans leur rédaction issue de l'article 12 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle prévoient la désignation spéciale de certains tribunaux de grande instance et de cours d'appel pour connaître en première instance et en appel des litiges relevant du contentieux général de la sécurité sociale défini à l'article L. 142-1 du code de la sécurité sociale, du contentieux technique de la sécurité sociale défini à l'article L. 142-2 du même code à l'exception de ceux mentionnés au 4^o du même article, des litiges relevant de l'admission à l'aide sociale mentionnés à l'article L. 134-3 du code de l'action sociale et des familles et des litiges relatifs aux décisions mentionnées aux articles L. 861-5 et L. 863-3 du code de la sécurité sociale, ainsi que des litiges relevant de l'application de l'article L. 4162-13 du code du travail (devenu L. 4163-17).

Ce décret détermine le siège et le ressort de ces tribunaux de grande instance et cours d'appel.

Références : le présent décret est pris pour l'application des articles L. 211-16 et L. 311-15 du code de l'organisation judiciaire, tels qu'ils résultent de l'article 12 de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle. Les dispositions du code de l'organisation judiciaire qu'il modifie peuvent être consultées, dans leur rédaction résultant de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code de l'organisation judiciaire, notamment ses articles L. 211-16 et L. 311-15, tels qu'ils résultent de l'article 12 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle ;

Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, notamment son article 114 ;

Vu l'avis du comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires en date du 20 juillet 2018,

Décète :

Art. 1^{er}. – Le code de l'organisation judiciaire est ainsi modifié :

I. – Après l'article D. 211-10-2, il est inséré un article D. 211-10-3 ainsi rédigé :

« Art. D. 211-10-3. – Le siège et le ressort des tribunaux de grande instance compétents pour connaître des litiges mentionnés à l'article L. 211-16 sont fixés conformément au tableau VIII-III annexé au présent code. » ;

II. – Après l'article D. 311-12, il est inséré un article D. 311-12-1 ainsi rédigé :

« Art. D. 311-12-1. – Le siège et le ressort des cours d'appel mentionnées à l'article L. 311-15 compétentes pour connaître des décisions rendues par les tribunaux de grande instance mentionnés à l'article L. 211-16 sont fixés conformément au tableau VIII-III annexé au présent code. »

Art. 2. – Le tableau VIII-III fixant le siège et le ressort des tribunaux de grande instance spécialement désignés en application de l'article L. 211-16 du code de l'organisation judiciaire et des cours d'appel spécialement désignés en application de l'article L. 311-15 du même code est annexé au code de l'organisation judiciaire conformément à l'annexe du présent décret.

Art. 3. – Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Art. 4. – La garde des sceaux, ministre de la justice, est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 septembre 2018.

EDOUARD PHILIPPE

Par le Premier ministre :

*La garde des sceaux,
ministre de la justice,*
NICOLE BELLOUBET

ANNEXE

TABLEAU VIII-III

Siège et ressort des tribunaux de grande instance et des cours d'appels compétents en matière de contentieux technique et général de la sécurité sociale et d'admission à l'aide sociale

(annexe des articles D. 211-10-3 et D. 311-12-1)

COURS D'APPEL COMPÉTENTES	SIÈGE ET RESSORT DES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE COMPÉTENTS	
Cour d'appel d'Aix-en-Provence	Cour d'appel d'Aix-en-Provence	
	Alpes-de-Haute-Provence	
	Digne-les-Bains	Ressort du tribunal de grande instance de Digne-les-Bains.
	Alpes-Maritimes	
	Nice	Ressort des tribunaux de grande instance de Grasse et Nice.
	Bouches-du-Rhône	
	Marseille	Ressort des tribunaux de grande instance d'Aix-en-Provence, Marseille et Tarascon.
	Var	
	Toulon	Ressort des tribunaux de grande instance de Draguignan et Toulon.
Cour d'appel d'Amiens	Cour d'appel d'Amiens	
	Aisne	
	Laon	Ressort des tribunaux de grande instance de Laon et Soissons.
	Saint-Quentin	Ressort du tribunal de grande instance de Saint-Quentin.
	Oise	
	Beauvais	Ressort des tribunaux de grande instance de Beauvais, Compiègne et Senlis.
	Somme	
	Amiens	Ressort du tribunal de grande instance d'Amiens.
	Cour d'appel de Douai	
	Nord	
	Douai	Ressort des tribunaux de grande instance de Douai et Cambrai.
	Lille	Ressort des tribunaux de grande instance de Dunkerque et Lille.
	Valenciennes	Ressort des tribunaux de grande instance d'Avesnes-sur-Helpe et Valenciennes.
	Pas-de-Calais	
	Arras	Ressort des tribunaux de grande instance d'Arras et Béthune.
Boulogne-sur-Mer	Ressort des tribunaux de grande instance de Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer.	
Cour d'appel d'Angers	Cour d'appel d'Angers	

COURS D'APPEL COMPÉTENTES	SIÈGE ET RESSORT DES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE COMPÉTENTS	
	Maine-et-Loire	
	Angers	Ressort des tribunaux de grande instance d'Angers et Saumur.
	Mayenne	
	Laval	Ressort du tribunal de grande instance de Laval.
	Sarthe	
	Le Mans	Ressort du tribunal de grande instance du Mans.
Cour d'appel de Basse-Terre	Cour d'appel de Basse-Terre	
	Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin	
	Pointe-à-Pitre	Ressort des tribunaux de grande instance de Basse-Terre et Pointe-à-Pitre.
Cour d'appel de Bastia	Cour d'appel de Bastia	
	Corse-du-Sud	
	Ajaccio	Ressort du tribunal de grande instance d'Ajaccio.
	Haute-Corse	
	Bastia	Ressort du tribunal de grande instance de Bastia.
Cour d'appel de Besançon	Cour d'appel de Besançon	
	Doubs	
	Besançon	Ressort du tribunal de grande instance de Besançon.
	Montbéliard	Ressort du tribunal de grande instance de Montbéliard.
	Haute-Saône	
	Vesoul	Ressort du tribunal de grande instance de Vesoul.
	Jura	
	Lons-le-Saunier	Ressort du tribunal de grande instance de Lons-le-Saunier.
	Territoire de Belfort	
	Belfort	Ressort du tribunal de grande instance de Belfort.
Cour d'appel de Bordeaux	Cour d'appel de Bordeaux	
	Charente	
	Angoulême	Ressort du tribunal de grande instance d'Angoulême.
	Dordogne	
	Périgueux	Ressort des tribunaux de grande instance de Bergerac et Périgueux.
	Gironde	
	Bordeaux	Ressort des tribunaux de grande instance de Bordeaux et Libourne.
Cour d'appel de Caen	Cour d'appel de Caen	
	Calvados	
	Caen	Ressort des tribunaux de grande instance de Caen et Lisieux.
	Manche	
	Coutances	Ressort des tribunaux de grande instance de Cherbourg-en-Cotentin et Coutances.
	Orne	
	Alençon	Ressort des tribunaux de grande instance d'Alençon et Argentan.

COURS D'APPEL COMPÉTENTES	SIÈGE ET RESSORT DES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE COMPÉTENTS	
Cour d'appel de Cayenne	Cour d'appel de Cayenne	
	Guyane	
	Cayenne	Ressort du tribunal de grande instance de Cayenne.
Cour d'appel de Colmar	Cour d'appel de Colmar	
	Bas-Rhin	
	Strasbourg	Ressort des tribunaux de grande instance de Saverne et Strasbourg.
	Bas-Rhin et Haut-Rhin	
	Mulhouse	Ressort des tribunaux de grande instance de Colmar et Mulhouse.
Cour d'appel de Dijon	Cour d'appel de Dijon	
	Côte-d'Or	
	Dijon	Ressort du tribunal de grande instance de Dijon.
	Haute-Marne	
	Chaumont	Ressort du tribunal de grande instance de Chaumont.
	Saône-et-Loire	
	Mâcon	Ressort des tribunaux de grande instance de Chalon-sur-Saône et Mâcon.
Cour d'appel de Fort-de-France	Cour d'appel de Fort-de-France	
	Martinique	
	Fort-de-France	Ressort du tribunal de grande instance de Fort-de-France.
Cour d'appel de Grenoble	Cour d'appel de Chambéry	
	Haute-Savoie	
	Annecy	Ressort des tribunaux de grande instance d'Annecy, Bonneville et Thonon-les-Bains.
	Savoie	
	Chambéry	Ressort des tribunaux de grande instance d'Albertville et Chambéry.
	Cour d'appel de Grenoble	
	Drôme	
	Valence	Ressort du tribunal de grande instance de Valence.
	Hautes-Alpes	
	Gap	Ressort du tribunal de grande instance de Gap.
	Isère	
	Grenoble	Ressort des tribunaux de grande instance de Bourgoin-Jallieu et Grenoble.
Vienne	Ressort du tribunal de grande instance de Vienne.	
Cour d'appel de Lyon	Cour d'appel de Lyon	
	Ain	
	Bourg-en-Bresse	Ressort du tribunal de grande instance de Bourg-en-Bresse.
	Loire	
	Roanne	Ressort du tribunal de grande instance de Roanne.
	Saint-Étienne	Ressort du tribunal de grande instance de Saint-Étienne.
	Rhône	

COURS D'APPEL COMPÉTENTES	SIÈGE ET RESSORT DES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE COMPÉTENTS	
	Lyon	Ressort du tribunal de grande instance de Lyon.
	Villefranche-sur-Saône	Ressort du tribunal de grande instance de Villefranche-sur-Saône.
Cour d'appel de Metz	Cour d'appel de Metz	
	Moselle	
	Metz	Ressort des tribunaux de grande instance de Metz, Sarreguemines et Thionville.
Cour d'appel de Montpellier	Cour d'appel de Montpellier	
	Aude	
	Carcassonne	Ressort des tribunaux de grande instance de Carcassonne et Narbonne.
	Aveyron	
	Rodez	Ressort du tribunal de grande instance de Rodez.
	Hérault	
	Montpellier	Ressort des tribunaux de grande instance de Béziers et Montpellier.
	Pyrénées-Orientales	
	Perpignan	Ressort du tribunal de grande instance de Perpignan.
Cour d'appel de Nancy	Cour d'appel de Nancy	
	Meurthe-et-Moselle	
	Nancy	Ressort du tribunal de grande instance de Nancy.
	Val de Brie	Ressort du tribunal de grande instance de Val de Brie.
	Meuse	
	Bar-le-Duc	Ressort des tribunaux de grande instance de Bar-le-Duc et Verdun.
	Vosges	
	Épinal	Ressort du tribunal de grande instance d'Épinal.
	Cour d'appel de Reims	
	Ardennes	
	Charleville-Mézières	Ressort du tribunal de grande instance de Charleville-Mézières.
	Aube	
	Troyes	Ressort du tribunal de grande instance de Troyes.
	Marne	
	Châlons-en-Champagne	Ressort du tribunal de grande instance de Châlons-en-Champagne.
	Reims	Ressort du tribunal de grande instance de Reims.
Cour d'appel de Nîmes	Cour d'appel de Nîmes	
	Ardèche	
	Privas	Ressort du tribunal de grande instance de Privas.
	Gard	
	Nîmes	Ressort des tribunaux de grande instance d'Alès et Nîmes.
	Lozère	
	Mende	Ressort du tribunal de grande instance de Mende.
Vaucluse		

COURS D'APPEL COMPÉTENTES	SIÈGE ET RESSORT DES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE COMPÉTENTS	
	Avignon	Ressort des tribunaux de grande instance d'Avignon et Carpentras.
Cour d'appel d'Orléans	Cour d'appel de Bourges	
	Cher	
	Bourges	Ressort du tribunal de grande instance de Bourges.
	Indre	
	Châteauroux	Ressort du tribunal de grande instance de Châteauroux.
	Nièvre	
	Nevers	Ressort du tribunal de grande instance de Nevers.
	Cour d'appel d'Orléans	
	Indre-et-Loire	
	Tours	Ressort du tribunal de grande instance de Tours.
	Loiret	
	Orléans	Ressort des tribunaux de grande instance de Montargis et Orléans.
	Loir-et-Cher	
	Blois	Ressort du tribunal de grande instance de Blois.
Cour d'appel de Paris	Cour d'appel de Paris	
	Essonne	
	Évry	Ressort du tribunal de grande instance d'Évry.
	Paris	
	Paris	Ressort du tribunal de grande instance de Paris.
	Seine-et-Marne	
	Meaux	Ressort du tribunal de grande instance de Meaux.
	Melun	Ressort des tribunaux de grande instance de Fontainebleau et Melun.
	Seine-Saint-Denis	
	Bobigny	Ressort du tribunal de grande instance de Bobigny.
	Val-de-Marne	
	Créteil	Ressort du tribunal de grande instance de Créteil.
	Yonne	
	Auxerre	Ressort des tribunaux de grande instance d'Auxerre et Sens.
Cour d'appel de Pau	Cour d'appel de Pau	
	Hautes-Pyrénées	
	Tarbes	Ressort du tribunal de grande instance de Tarbes.
	Landes	
	Mont-de-Marsan	Ressort des tribunaux de grande instance de Dax et Mont-de-Marsan
	Pyrénées-Atlantiques	
	Bayonne	Ressort du tribunal de grande instance de Bayonne
	Pau	Ressort du tribunal de grande instance de Pau.
Cour d'appel de Poitiers	Cour d'appel de Limoges	

COURS D'APPEL COMPÉTENTES	SIÈGE ET RESSORT DES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE COMPÉTENTS	
	Corrèze	
	Tulle	Ressort des tribunaux de grande instance de Brive-la-Gaillarde et Tulle.
	Creuse	
	Guéret	Ressort du tribunal de grande instance de Guéret.
	Haute-Vienne	
	Limoges	Ressort du tribunal de grande instance de Limoges.
	Cour d'appel de Poitiers	
	Charente-Maritime	
	La Rochelle	Ressort du tribunal de grande instance de La Rochelle.
	Saintes	Ressort du tribunal de grande instance de Saintes.
	Deux-Sèvres	
	Niort	Ressort du tribunal de grande instance de Niort.
	Vendée	
	La Roche-sur-Yon	Ressort des tribunaux de grande instance de La Roche-sur-Yon et Les Sables-d'Olonne.
	Vienne	
Poitiers	Ressort du tribunal de grande instance de Poitiers.	
Cour d'appel de Rennes	Cour d'appel de Rennes	
	Côtes-d'Armor	
	Saint-Brieuc	Ressort du tribunal de grande instance de Saint-Brieuc.
	Finistère	
	Brest	Ressort du tribunal de grande instance de Brest.
	Quimper	Ressort du tribunal de grande instance de Quimper.
	Côtes-d'Armor et Ille-et-Vilaine	
	Rennes	Ressort des tribunaux de grande instance de Rennes et Saint-Malo.
	Loire-Atlantique	
	Nantes	Ressort des tribunaux de grande instance de Nantes et Saint-Nazaire.
	Morbihan	
Vannes	Ressort des tribunaux de grande instance de Lorient et Vannes.	
Cour d'appel de Riom	Cour d'appel de Riom	
	Allier	
	Moulins	Ressort des tribunaux de grande instance de Cusset, Montluçon et Moulins.
	Cantal	
	Aurillac	Ressort du tribunal de grande instance d'Aurillac.
	Haute-Loire	
	Le Puy-en-Velay	Ressort du tribunal de grande instance du Puy-en-Velay.
	Puy-de-Dôme	
Clermont-Ferrand	Ressort du tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand.	

COURS D'APPEL COMPÉTENTES	SIÈGE ET RESSORT DES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE COMPÉTENTS	
Cour d'appel de Rouen	Cour d'appel de Rouen	
	Eure	
	Évreux	Ressort du tribunal de grande instance d'Évreux.
	Seine-Maritime	
	Le Havre	Ressort du tribunal de grande instance du Havre.
	Rouen	Ressort des tribunaux de grande instance de Dieppe et Rouen.
Cour d'appel de Saint-Denis	Cour d'appel de Saint-Denis	
	La Réunion	
	Saint-Denis	Ressort des tribunaux de grande instance de Saint-Denis et Saint-Pierre.
	Mayotte	
	Mamoudzou	Ressort du tribunal de grande instance de Mamoudzou.
Cour d'appel de Toulouse	Cour d'appel d'Agen	
	Gers	
	Auch	Ressort du tribunal de grande instance d'Auch.
	Lot	
	Cahors	Ressort du tribunal de grande instance de Cahors.
	Lot-et-Garonne	
	Agen	Ressort du tribunal de grande instance d'Agen.
	Cour d'appel de Toulouse	
	Ariège	
	Foix	Ressort du tribunal de grande instance de Foix.
	Haute-Garonne	
	Toulouse	Ressort des tribunaux de grande instance de Saint-Gaudens et Toulouse.
	Tarn	
	Albi	Ressort des tribunaux de grande instance d'Albi et Castres.
	Tarn-et-Garonne	
	Montauban	Ressort du tribunal de grande instance de Montauban.
Cour d'appel de Versailles	Cour d'appel de Versailles	
	Eure-et-Loire	
	Chartres	Ressort du tribunal de grande instance de Chartres.
	Hauts-de-Seine	
	Nanterre	Ressort du tribunal de grande instance de Nanterre.
	Val-d'Oise	
	Pontoise	Ressort du tribunal de grande instance de Pontoise.
	Yvelines	
Versailles	Ressort du tribunal de grande instance de Versailles.	